



# Le Plan Communal de Sauvegarde d'Hautot sur Mer (P.C.S)

## Une équipe « Projet » mobilisée et investie

- Fort engagement de l'équipe communale autour du projet,
- Un véritable travail d'équipe collaboratif et participatif !
- Co construction autour de plusieurs réunions de travail avec au programme
- Partage, transmission et échanges autour d'un même objectif !



L'équipe communale lors de la séance de travail du 19 octobre 2021 : (de gauche à droite) Gérard Tellier, Mélanie Mauriange, Bernard Le François, Michel Bonnet, Alexandra Rissoumi et Jérôme Dodard

## Etat d'avancement des réalisations

- ✓ Constitution d'une équipe
- ✓ Etat des lieux
- ✓ Partage d'expérience avec communes limitrophes
- ✓ Etablissement d'un plan d'action

### Définition du Projet

01



- ✓ Identification des flux d'informations de la réception de l'alerte à la diffusion.
- ✓ Mise à jour du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) pour informer chaque habitant des bons réflexes à adopter

### Définition de l'Alerte

03



### Identification des Risques

- ✓ Identification de 6 aléas possibles sur la commune
- ✓ Création d'un répertoire ouvert à l'ensemble de la commune pour les personnes désirant s'inscrire
- ✓ Travail avec les services de l'état (SIG, Préfecture...)

02



### Identification des moyens techniques & humains

04



### Définition de la chaîne de commandement

05



### Essais – Retours d'expériences

06



## Registre communal de recensement de la population

Après la diffusion de coupons réponse en Juin dernier dans chaque boîte aux lettres,

**250 personnes**

sont d'ores et déjà inscrites et enregistrées

Une réponse de proximité,  
pour assurer la sauvegarde,  
accompagner et soutenir la  
population

**Il est encore temps!**

**Je m'inscris ▶**

Formulaire disponible en Mairie  
Ou  
À télécharger sur le site internet  
[hautot-sur-mer.fr/fichier\\_inscription](http://hautot-sur-mer.fr/fichier_inscription)

*L'inscription au registre est facultative et nécessite une démarche volontaire qui s'inscrit dans le cadre des obligations de sécurité en matière de protection des données personnelles*



# En Bref, pour rappel

## QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?



**ALÉAS + ENJEUX = RISQUES**

Possibilité de survenance d'un phénomène ou événement dangereux, d'origine naturelle ou technologique, susceptible d'entraîner des conséquences importantes sur les enjeux

Représentent les personnes, les biens matériels et économiques, ainsi que l'environnement susceptibles d'être affectés.



Confrontation, en un même lieu géographique, d'un aléa avec des enjeux.

## SI UN RISQUE MAJEUR SURVIENT, QUI FAIT QUOI ?



Les services de secours interviennent pour protéger et sauver les populations en danger. Le Maire est le directeur des opérations de secours.



Si l'évènement est très important ou si plusieurs communes sont concernées, c'est le Préfet qui devient le directeur des opérations de secours. Il active le dispositif ORSEC (plan de secours).



Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est activé pour alerter et accompagner les populations (évacuation, hébergement d'urgence). Les équipes et les moyens municipaux sont mobilisés. La commune d'Hautot sur Mer dispose d'un système d'alerte des crues sur la Scie, permettant d'anticiper ces actions.



Les équipes de la Ville mettent en place des déviations et informent la population.



À l'école, les enseignants mettent en sécurité les enfants conformément à leur Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS).